

## Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives

Avis du 15 octobre 2021 du comité restreint sur les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt « Addictions et établissements et services des secteurs de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement accompagné » 2021 et sur la poursuite ou l'enrichissement des projets retenus pour un amorçage dans le cadre des appels à projets « Mobilisation de la société civile » 2019 et 2020

### I. Appel à manifestation d'intérêt « Addictions et établissements et services des secteurs de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement accompagné » 2021

#### Projets acceptés en totalité :

Le comité restreint émet un avis favorable sur les huit projets et subventions présentés ci-dessous :

- **Le projet « Plateforme intégrée d'accompagnement des structures et des équipes du secteur A.H.I.L. dans la prise en compte des addictions (tabac, alcool, substances psychoactives) »** porté par l'Association Relais Ozanam : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **368 620 €**. Le projet vise à créer une plateforme spécifique à destination des structures du secteur de l'A.H.I.L., en vue de proposer de l'information, de la formation, du soutien, et de l'accompagnement dans la création d'outils et l'évolution des pratiques pour améliorer la traitement médico-social du tabagisme, de l'alcoolisme et de la consommation de substances psychoactives ;
- **Le projet « « DIP Précarité » - Dispositif d'intervention précoce pour la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des addictions auprès des publics précaires accueillis, hébergés et accompagnés par les structures AHI »** porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien (FAS OI) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **810 000 €**. Le projet vise à renforcer le partenariat existant entre les acteurs de l'addictologie et de l'AHI et lui donner les moyens pour déployer un dispositif intégré d'intervention précoce (DIP), à l'interface de la prévention primaire et du soin, visant à réduire les conséquences des usages à risques ou nocifs, d'éviter une évolution vers l'addiction et de faciliter l'accès aux soins ;
- **Le projet « Accompagner les personnes logées et hébergées par Habitat et Humanisme en développant une stratégie nationale de lutte contre les addictions et un appui territorial aux associations »** porté par la Fédération Habitat & Humanisme : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **300 000 €**. Le projet vise à accompagner les personnes en situation d'addiction logées et hébergées par la Fédération en développant à la fois une stratégie nationale de lutte contre les addictions, et un appui territorial aux associations, centrés sur le renforcement des compétences des équipes, le soutien au développement de réseaux et l'appui à l'organisation d'ateliers de prévention et de réduction des risques pour les résidents/locataires et les équipes

accompagnantes ;

- **Le projet « FRRAP : Former, Réduire les Risques, Accompagner, Prévenir »** porté par le Groupe SOS Solidarités : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **1 306 950 €**. Le projet vise à former les professionnels de l’AHI aux connaissances de base en addictologie, les sensibiliser sur leur propre consommation, soutenir et consolider sur les territoires les actions conduites à destination des personnes accueillies dans les structures du Groupe SOS ;
- **Le projet « Dispositif Add’R – addictions et réseau »** porté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **230 000 €**. Le projet vise à améliorer l’accompagnement de conduites addictives au sein de cinq établissements du secteur AHIL de la Métropole de Lyon, par la prévention et l’orientation des publics vers les circuits de soin, via l’expérimentation d’un dispositif mobile spécialisé en addiction ;
- **Le projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir »** porté par l’Amicale du Nid : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **473 902 €**. Le projet vise à assurer la montée en compétences des professionnels de l’Amicale du Nid et d’Addictions France en matière de prostitution et addictions pour une amélioration de la qualité de la prévention et de l’accompagnement des personnes en situation de prostitution ;
- **Le projet « Projet Précarité Addictions : Accompagner les conduites addictives pour l’insertion globale des personnes »** porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **1 811 540 €**. Le projet vise à créer les conditions nécessaires à l’évolution des pratiques professionnelles et du cadre institutionnel dans lequel elles s’inscrivent, dans l’objectif de prendre en compte les conduites addictives des personnes accompagnées, et ce, par la construction d’une pluridisciplinarité interinstitutionnelle (notamment grâce au développement du travail partenarial et au décloisonnement des secteurs, ainsi qu’à l’essaimage des projets mis en place dans les établissements participants) ;
- **Le projet « Anef – Addictions »** porté par Anef Provence : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **250 000 €**. Le projet vise à favoriser un accès plus égalitaire à la prévention et aux soins en addictologie des publics accompagnés et des professionnels des structures tout en ayant une action de sensibilisation sur la gouvernance associative. Le projet s’inscrit dans une démarche d’accompagnement (de la gouvernance des établissements et de l’institution, usagers, salariés) et d’évolution d’outils permettant la réduction des risques et des dommages des pratiques addictives.

#### Projets acceptés, avec révision du budget :

Le comité restreint émet un avis favorable, avec révision du budget, sur les trois projets et subventions présentés ci-dessous :

- **Le projet « Pour une meilleure prise en compte des addictions : la réduction des risques, une pratique innovante pour un accompagnement inclusif »** porté par l’Association EOLE : accord pour une subvention de **246 000 €** sur les 250 000 € demandés. Le projet vise à construire la stratégie et l’expertise de réduction des risques (RDR) de l’association en matière d’alcool et de tabac, à élaborer des préconisations et proposer un soutien pour le déploiement sur l’ensemble des services de l’association, avec notamment une poursuite du projet d’accueil et d’accompagnement RDR alcool sur 2 sites pilotes, un essaimage du projet d’accueil et d’accompagnement RDR alcool sur l’ensemble

des dispositifs d'accueil de l'association, et un développement du projet d'accompagnement à la RDR tabac pour les personnes accueillies et les salariés ;

- **Le projet « Le travail pair au service de la réduction des risques dans les dispositifs AHI »** porté par Cités Caritas : accord pour une subvention de **845 945 €** sur les 924 945 € demandés. Le projet vise à déployer une stratégie de réduction des risques par la promotion du savoir expérientiel des travailleurs pairs. Les actions proposées se situent dans une démarche systémique de promotion de la santé et s'adressent tant aux personnes accompagnées qu'aux professionnels ;
- **Le projet « Structuration de la réduction des risques au sein de la Filière Lutte contre les exclusion »** porté par Fédération Addiction (FA) en partenariat avec la Croix-Rouge française : accord pour une subvention de **278 033 €** sur les 288 033 € demandés. Le projet vise à structurer la réponse de la Croix-Rouge française sur la question de la réduction des risques et des dommages au sein des établissements du secteur AHI et du logement accompagné et déployer cette réponse localement grâce à un outillage et une évolution des pratiques professionnelles.

#### Projets acceptés pour leur objectif, nécessitant une phase d'amorçage pour reconfigurer le projet :

Le comité restreint émet un avis favorable pour une subvention d'amorçage pour les deux projets portés par les associations mentionnées ci-dessous. Le comité de sélection reconnaît l'intérêt du projet pour tout ou partie des objectifs poursuivis, mais le dossier a été jugé comme insuffisamment précis et/ou que les modalités d'intervention ou d'évaluation nécessitaient d'être retravaillées. Il est attendu, par l'octroi d'une subvention d'amorçage, qu'un travail complémentaire de structuration du projet, accompagné permette la formalisation d'un projet de qualité en vue d'une éventuelle mise en œuvre en 2022, après acceptation du projet redéposé auprès du FLCA.

- **Le projet « Prévenir et mieux prendre en compte les pratiques addictives chez les professionnels et les personnes logées en logement accompagné »** porté par la Fédération SOLIHA, solidaires pour l'habitat : accord pour une subvention d'amorçage à hauteur de **40 000 €**. Le projet vise à inscrire durablement la prévention des conduites addictives des personnes logées et des professionnels dans le fonctionnement des établissements et l'accompagnement des personnes logées, notamment en outillant les établissements pour les aider à intégrer les risques liés aux conduites addictives dans leurs documents, et en développant une campagne de prévention principalement alcool et tabac ;
- **Le projet « Accompagner et prévenir »** porté par la Fondation de l'Armée du Salut : accord pour une subvention d'amorçage à hauteur de **30 000 €**. Le projet vise à apporter une aide aux structures du secteur inclusion gérées par la Fondation dans la mise en place d'actions de prévention de réduction des risques et des dommages pour faire évoluer les pratiques d'accompagnement des addictions, et développer des partenariats locaux pour aider à la prise en charge médicale des personnes souhaitant s'orienter vers le soin.

#### Projets refusés :

Le comité restreint émet un avis défavorable pour les trois projets suivants, basé sur l'avis du comité de sélection qui a jugé de leur inadéquation avec les objectifs du cahier des charges, et/ou bien d'un manque de cohérence entre les moyens proposés et les objectifs visés.

- **Le projet « Formation et accompagnement à la pratique de réduction des risques dans les usages de tabac et d'alcool – Pôle précarité de la Fondation COS Alexandre Glasberg »** porté par la

Fondation COS Alexandre Glasberg ;

- **Le projet « Prévention, repérage et prise en charge des situations d'addiction dans les structures Adoma : une approche renforcée à expérimenter dans 4 régions »** porté par Adoma ;
- **Le projet « En bonne santé avec TOIT »** porté par Résidéis.

## II. Poursuite et enrichissement de projets retenus pour un amorçage dans le cadre de des appels à projets « Mobilisation de la société civile » 2019 et 2020

### Projets acceptés en totalité :

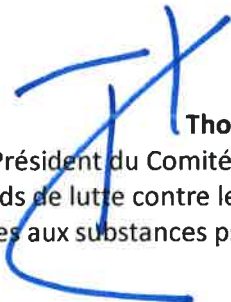
Le comité restreint émet un avis favorable sur les quatre projets et subventions présentés ci-dessous :

- **Le projet « Mobiliser la société civile sur les addictions, Ouvrir le champ des connaissances, Oser une approche expérientielle, Créer et partager un langage commun »** porté par Oppelia : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **336 660 €**. Le projet vise à favoriser l'accès aux connaissances sur les drogues et les addictions au profit des objectifs de la santé publique en rendant accessibles trois Massive Open Online Courses (MOOC) à destination de la population générale, des usagers et des professionnels ;
- **Le projet « Favoriser l'implication et la coopération avec les usagers »** porté par l'Auto-Support des Usagers de Drogues (ASUD) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **673 520 €**. Le projet vise à favoriser l'implication et la coopération avec les usagers pour améliorer leur accompagnement, *via* l'expérimentation d'une politique institutionnelle qui reconnaisse les savoirs expérientiels, soutienne la pair-aidance, favorise la démocratie sanitaire, facilite le rétablissement et l'insertion ;
- **Le projet « Construction collaborative d'une boîte à outils pour des actions de prévention en soins primaires »** porté par AVECSanté (Avenir des Equipes Coordonnées) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **381 385 €**. Le projet vise à renforcer les dynamiques de prévention des équipes en Maison de Santé Pluridisciplinaire par la mise à disposition d'une boîte à outils dédiée au repérage et à l'orientation des patients en situation de conduites addictives ;
- **Le projet « ARPA-Chemsex ; Accompagnement en Réseau Pluridisciplinaire Amélioré – Chemsex »** porté par AIDES : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit **647 072 €**. Le projet vise à améliorer, à l'échelle territoriale, l'offre pluridisciplinaire de prévention sexuelle et de réduction des risques à destination des chemsexuels et développer l'auto-support et la prise en charge des addictions.

### Projets refusés :

Le comité restreint émet un avis défavorable pour les trois projets ci-après, basé sur l'avis du comité de sélection qui a jugé du caractère insuffisant des améliorations attendues à la suite de la phase d'amorçage.

- **Le projet « Plateforme E-RESSOURCES : Réduction des risques pour les associations, les usagers et les centres médico-sociaux CAARUD et CSAPA »** porté par SAFE ;
- **Le projet « Lig'Entreprises : Engager les entreprises dans la prévention de la consommation d'alcool et de tabac afin de réduire les risques pour la santé des salariés »** porté par la Ligue contre le cancer ;
- **Le projet « Drogues : la fin d'un tabou »** porté par Médecins du Monde.



**Thomas Fatôme**  
Président du Comité restreint du  
Fonds de lutte contre les addictions  
liées aux substances psychoactives